

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché Public de fourniture et livraison de titres de transports - marché 08049R, reconduit sous les numéros 09003R et 10001Z Lot n° 1 fourniture de titres de transports aériens - Passation d'un avenant modifiant le montant maximal initialement prévu - Avenant n°1

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des activités de notre établissement, des élus communautaires, des agents ainsi que des intervenants extérieurs agissant dans le cadre d'une mission spécifique ou pour le compte de la collectivité sont amenés à se déplacer sur le territoire national et à l'étranger.

Afin de faciliter ces déplacements et d'éviter à l'ensemble de ces personnes l'avance de frais de transport, la Communauté Urbaine passe des marchés avec des prestataires en vue de la fourniture des billets permettant de répondre à ces déplacements.

Par délibération 2007 du 30 mars 2007, La communauté urbaine de Bordeaux a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, cet appel d'offres étant composé de deux lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé à bons de commande comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros (HT)	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Fourniture de titres de transports aériens	70 000,00	150 000,00
2	Fourniture de titres de transports ferroviaires	20 000,00	60 000,00
	Totaux annuels	90 000,00	210 000,00
	Total sur 3 ans	270 000,00	630 000,00

Cet appel d'offres s'étant révélé infructueux, et conformément à la délibération précitée laquelle prévoyait des modalités en cas d'insuccès de la procédure, un marché public en procédure négociée précédée d'une mise en concurrence passée en application de l'article 35 - I.1 du Code des Marchés Publics a été passé.

C'est ainsi qu'un marché portant sur le lot n°1 (fourniture de titre de transports aériens) conclu pour un montant minimum de 70 000,00 € HT et pour un montant maximum de 150 000,00 € HT d'une durée du 21 janvier 2008 au 31 décembre 2008 reconductible par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans a été signé le 18 janvier 2008 et notifié le 21 janvier 2008 à la société CARLSON WAGON LIT TRAVEL domiciliée 13 rue de Thalès à Mérignac afin d'assurer la fourniture de titres de transports aériens.

Le constat concernant les déplacements des différents acteurs de notre établissement fait apparaître depuis la date de passation initiale de ce marché, une augmentation constante des déplacements ainsi que des effectifs.

C'est ainsi que, au titre des années 2008 et 2009, le montant respectif de dépenses mandatées a été de 98 324 € et 103 032 €.

Les dépenses réalisées en cours d'année 2010 montrent une forte progression qui, projetée sur la totalité de l'année 2010, conduit au constat d'une insuffisance du marché.

Les principaux éléments factuels constatés sur cette progression des dépenses concernant la fourniture des billets d'avion sont les suivants :

- une progression globale des déplacements à l'échelle de la CUB liée notamment à la progression des effectifs;
- une évolution des prix des billets ;

Il est à noter par ailleurs que l'essentiel de la dépense consacrée à ce marché est destiné à l'acquittement du prix du billet, la prestation du fournisseur étant résiduelle en regard du prix du billet.

Afin de ne pas être exposé à une situation de rupture de la prestation de fournitures de titres de transport aériens, il est proposé de passer un avenant à hauteur de 15% du montant maximal initial (150 000 € HT) soit 22 500 € HT portant ainsi le marché à un nouveau montant maximal de 172 500 € HT.

Le projet d'avenant augmentant de plus de 5% le montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres est recherché conformément à l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 modifiée par l'article 5 de la loi 96/142 du 21 février 1996.

Compte tenu par ailleurs de l'échéance de ce marché, il est indiqué pour une complète information, qu'un nouveau marché fait actuellement l'objet d'une publication.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 20, 33, 35, 57 à 59

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995 modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996

Vu la délibération du conseil communautaire n°2007/ 0163 en date du 30 mars 2007

Vu l'avis préalable favorable de la CAO en date du 29 septembre 2010 concernant la passation d'un avenant entraînant une augmentation de 15%

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

Vu le marché initial n°10001Z,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'afin de ne pas être exposé à une situation de rupture de la prestation de fournitures de titres de transport aériens destinés aux déplacements des élus, des agents et des intervenants extérieurs, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n°1000Z relatif à la fournitures de titres de transport aériens ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale ;

DECIDE :

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n°1 précité/ci-annexé relatif au marché n°08049R relatif à la prestation de fournitures de titres de transports aériens destinés aux déplacements des élus, des agents et des intervenants extérieurs sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 précité/ci-annexé relatif au marché n°10001Z concernant la prestation de fournitures de titres de transports aériens.

ARTICLE 3:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 6251, CRB R100, sous fonction O200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. BERNARD SEUROT